



# Identifier et préserver les ressources stratégiques souterraines pour l'alimentation en eau potable

## QUELS SONT LES ENJEUX ?

### Préserver les réserves indispensables pour l'alimentation en eau potable

Dans le bassin Rhône-Méditerranée, 80% de l'eau utilisée pour la production d'eau potable provient de ressources d'origine souterraine. L'enjeu est d'identifier les ressources les plus importantes pour la satisfaction des besoins en eau potable actuels et futurs et d'organiser leur préservation sur le long terme. Les évolutions de l'occupation des sols et les pressions des activités économiques ou agricoles sur les aires de recharge des aquifères représentent une menace pour l'utilisation dans l'avenir (expansion de l'urbanisation, des zones d'activité industrielles, artisanales ou commerciales, des infrastructures de transport, des activités et pratiques agricoles...). La désignation de zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable vise à mettre en œuvre des programmes d'actions spécifiques et à réglementer certaines implantations ou activités. Ceci afin de maintenir une qualité de l'eau compatible avec la production d'eau potable sans recourir à des traitements lourds et garantir l'équilibre entre prélèvements et recharge naturelle ou volume disponible. Pour ces ressources, la satisfaction des besoins pour l'eau potable devra être reconnue comme prioritaire par rapport à d'autres usages (activités agricoles, industrielles ou récréatives). Les plans locaux d'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale, les directives territoriales d'aménagement devront prendre en compte, lors de leur renouvellement ou de leur élaboration, les enjeux attachés à ces zones pour établir des scénarios de développement et des zonages.

Pour contribuer efficacement à l'atteinte du bon état des eaux, le 9<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau prévoit que **toutes les ressources souterraines stratégiques soit délimitées d'ici 2012**. Elles devront faire l'objet de premiers plans de protection.

## OÙ AGIR ?

### Intervenir au-delà des bassins d'alimentation des captages existants

Le SDAGE a établi une liste des masses d'eau souterraines, dans lesquelles des ressources ont été identifiées comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.

Dans ces masses d'eau, les zones à préserver pour l'alimentation en eau potable seront individualisées.

La dimension de ces zones dépasse de manière générale le seul bassin d'alimentation de captage, sans concerner toutefois l'intégralité de la nappe ou de l'aquifère, à l'exception de certaines ressources profondes qui pourront être classées en totalité dans cette catégorie.

L'objectif est donc d'intervenir au-delà des seuls bassins d'alimentation des captages existants, sur des zones suffisamment vastes pour assurer sur le long terme la préservation des ressources existantes et des ressources peu ou pas utilisées qui seraient à même de satisfaire les besoins dans l'avenir.



## COMMENT AGIR ?

### Engager une concertation

La concertation est l'étape préalable essentielle et indispensable à la mobilisation des acteurs. Cette démarche partenariale permettra de faire émerger la structure la plus à même d'assurer le portage local du projet et d'engager la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'études préalables et de plans de protection et de restauration des ressources stratégiques.

## COMMENT METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT ?

### Quatre partenaires, indispensables au succès de l'opération

#### 1. La collectivité ou la structure qui s'engage dans la préservation de ces ressources

- conduit les études préalables nécessaires à l'identification des zones à préserver pour l'alimentation en eau et au diagnostic sur leur état ;
- définit le programme d'actions nécessaire pour garantir l'usage de l'alimentation en eau potable sur le long terme ;
- prend en charge l'animation et la communication nécessaires à l'engagement des acteurs et réalise le suivi de l'opération.

#### 2. Les acteurs socio-économiques, leurs structures représentatives et les autres acteurs concernés

- participent à la caractérisation et au diagnostic ;
- contribuent à la recherche des solutions techniques ;
- participent à la mise en œuvre du programme d'actions.

#### 3. Les services de l'État

- cadrent l'opération en fonction du contexte réglementaire ;
- facilitent la mobilisation des outils nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- valident et proposent au Préfet :
  - les limites des « zones de sauvegarde de la ressource, déclarées d'utilité publique pour l'approvisionnement futur en eau potable<sup>(1)</sup> » ;
  - les prescriptions ou interdictions allant au-delà de la réglementation habituelle sur certains types d'usages ou d'activités (par exemple réglementation de l'occupation du sol, des prélèvements en eau, de l'extraction de matériaux, etc.) qui s'avèreraient nécessaires ;
- veillent à la retranscription des objectifs dans les politiques et plans d'aménagement du territoire.

#### 4. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

- initie la concertation et va à la rencontre des acteurs concernés ;
- participe à la mise en place et au suivi de l'opération jusqu'à son terme ;
- contribue à l'orientation des décisions, notamment grâce aux retours d'expérience du bassin ;
- soutient financièrement l'opération.

#### DES OBJECTIFS PARTAGÉS

- Identifier et délimiter les ressources indispensables à préserver pour les besoins actuels et futurs.
- Établir un diagnostic sur les potentialités de ces ressources, l'occupation des sols et les menaces éventuelles pesant sur ces ressources.
- Organiser la préservation de ces ressources ou les restaurer si nécessaire pour garantir l'usage en eau potable.

#### LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

- |                                                                            |                         |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| • Études préalables, identification, propositions des programmes d'actions | Subvention jusqu'à 80 % |
| • Programmes d'actions                                                     | Subvention jusqu'à 80 % |

Bonification possible des taux sur les opérations prioritaires du SDAGE

(1) en application de l'art. L211-3 du Code de l'Environnement.



# Identifier et préserver les ressources stratégiques souterraines pour l'alimentation en eau potable

Ressources stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable

Masses d'eau dans lesquelles sont à identifier les zones stratégiques à préserver



Masses d'eau ou secteurs à l'affleurement

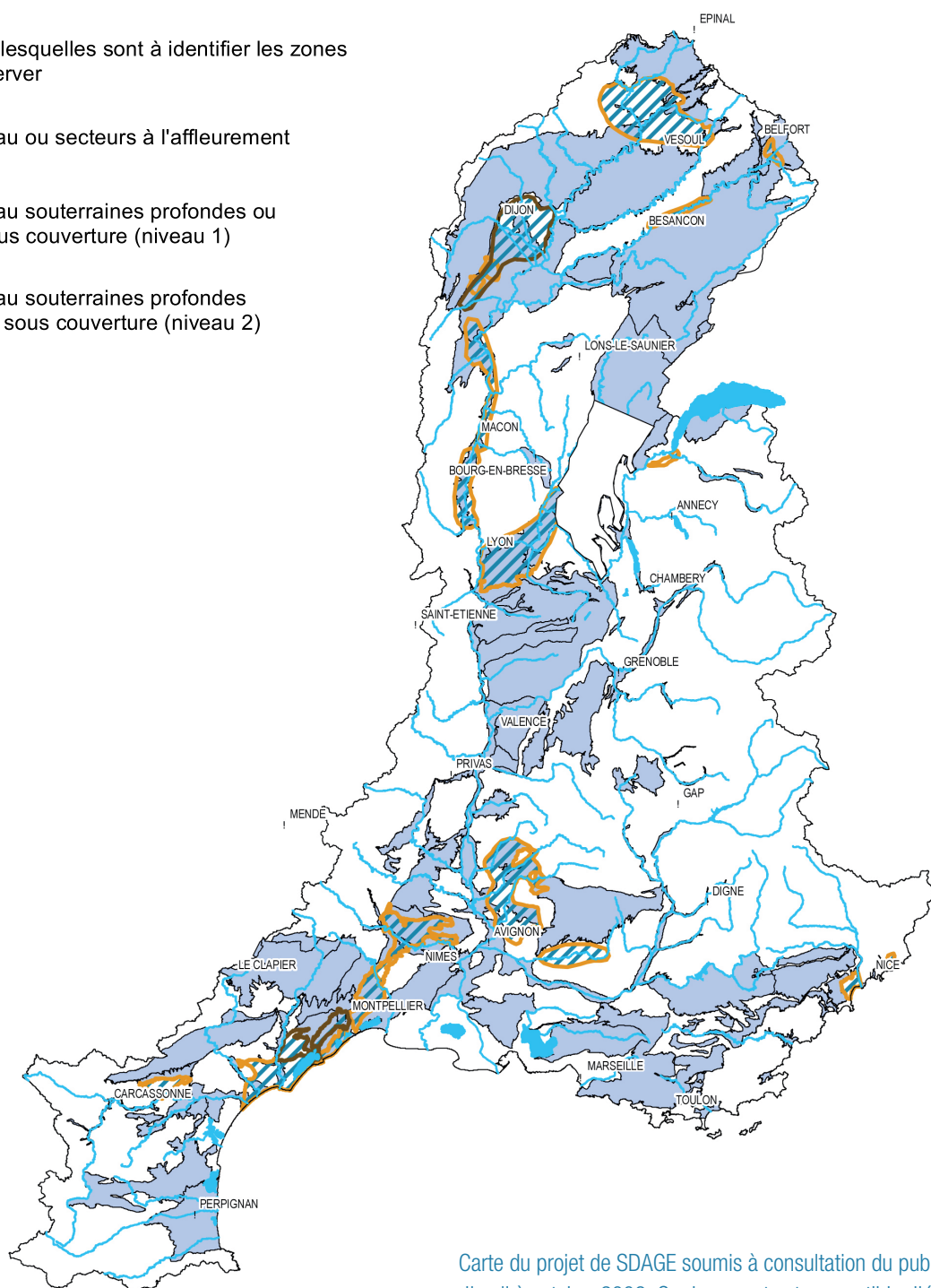


Masses d'eau souterraines profondes ou secteurs sous couverture (niveau 1)



Masses d'eau souterraines profondes ou secteurs sous couverture (niveau 2)

EAUX SOUTERRAINES



Carte du projet de SDAGE soumis à consultation du public d'avril à octobre 2008. Ce document est susceptible d'évoluer.

# RESSOURCE EN EAU DE LA COMMUNE DE MAZAUGUES

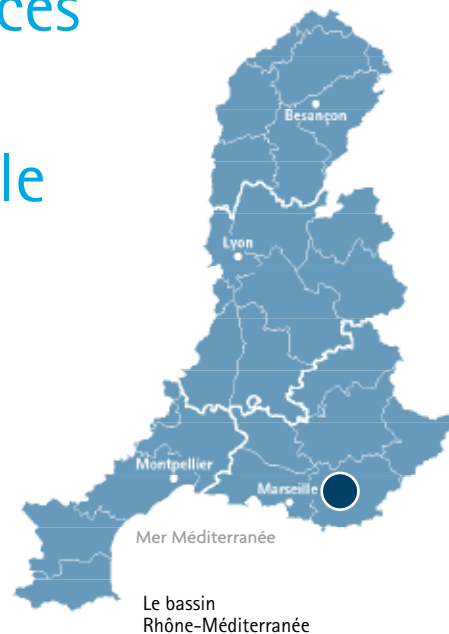


## Identifier et préserver les ressources stratégiques souterraines pour l'alimentation en eau potable

### Contexte et enjeux

#### PRÉSERVER LES RESSOURCES POUR L'AVENIR

Les formations calcaires de la Sainte Baume recèlent de ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable future, qu'il conviendrait d'étudier. La région de Mazaugues a fait l'objet d'exploitation de bauxite par différentes sociétés minières jusqu'à la fin des années 80. Les mines abandonnées, aujourd'hui totalement ennoyées et en connexion avec les eaux qui circulent dans le massif calcaire, constituent désormais des réserves en eau potentiellement très intéressantes. La localisation de ces ressources, dans un environnement préservé à l'amont de la retenue de Carcès qui dessert la région de Toulon et la bordure littorale, a conduit le département du Var, en partenariat avec l'Agence de l'eau, les services de l'État et la commune de Mazaugues, à vérifier le potentiel et la vulnérabilité de ces ressources et à réfléchir à leur préservation sur le long terme.



#### SOUTENIR LES DÉBITS D'ÉTIAGE

Le projet a aussi été guidé par la volonté de soutenir le débit du Caramy (cours d'eau alimenté essentiellement par les sources karstiques en contrebas du plateau) grâce au rejet direct des eaux d'exhaure dans la rivière et le remplissage de la retenue de Carcès située en aval pour conforter l'alimentation en eau potable.

#### PROGRAMME DE TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés en trois étapes principales :

- des essais de pompage durant les étés 2006 et 2007 qui ont permis de vérifier le potentiel du gîte aquifère de Mazaugues accompagnés d'un suivi du milieu aquatique sur la rivière ;
- une étude qui a permis de caractériser la ressource (alimentation, extension de la zone de recharge, exutoires et vulnérabilité) ;
- une réflexion sur les modes de préservation les plus adaptés à cette ressource et des propositions d'action.



\* Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, arrête pour une période de 6 ans les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Il fixe des objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici à 2015.

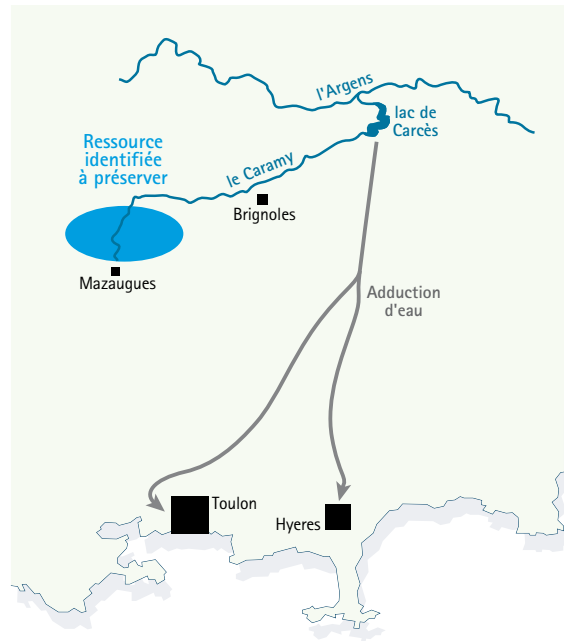


## Les résultats obtenus

Les travaux réalisés ont montré que la ressource potentiellement mobilisable en période estivale à partir du puits testé était de l'ordre de 2 millions de m<sup>3</sup>, avec un volume maximal exploitable sur le site qui pourrait être de l'ordre de 5 millions de m<sup>3</sup>. Les volumes disponibles et la bonne qualité des eaux confirment l'enjeu pour le département du Var de préserver ce réservoir pour la satisfaction des besoins futurs en eau potable dans un secteur stratégique à l'amont du réservoir de Carcès et des territoires en forte croissance de l'agglomération toulonnaise et du littoral. L'étude a permis de préciser la zone contributive à la recharge du réservoir et a montré que la ressource était très vulnérable pour une partie de son impluvium. Elle démontre aussi la nécessité de prendre d'ores et déjà des dispositions pour empêcher une évolution défavorable de l'occupation des sols sur les zones de recharge.

Concernant la préservation de cette ressource, la réflexion a permis de définir les pistes qui seront explorées :

- la révision du Plan d'occupation des sols de la commune (POS) pour prendre en compte l'enjeu de préservation de la ressource via le Plan local d'urbanisme (PLU) ;
- la proposition d'un Plan d'intérêt général (PIG) au titre de cet enjeu de préservation ;
- une révision de l'extension des périmètres de protection des captages des communes de Tourves et Rougiers, l'étude ayant démontré des relations hydriques entre les mines de Mazaugues et les captages cités ;
- la création d'une structure (SIVU) permettant à l'ensemble des acteurs concernés par un projet d'exploitation de s'organiser et de garantir les intérêts des communes riveraines ainsi que leurs ressources en eau (Mairies de Mazaugues, de Tourves, de Nans, de Rougiers, ville de Toulon, territoire Provence Verte et le Conseil Général du Var).



## Les partenaires

- Le Conseil général du Var.
- La DDAF, la DDASS du Var.
- La commune de Mazaugues.
- L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse.

